



Agent commercial indépendant

Par **dentdelapin**, le **14/01/2013** à **07:41**

Bonjour,

Mon agence vient d'être en liquidation judiciaire avec fermeture immédiate et un liquidateur à été nommé , j'ai 2 affaires en cours donc les sous-seing on été signé avant et un acte définitif vient de passer et l'autres va se faire plus tard . La question j'ai 2 commissions ,suis-je un créancier comme un autre ou il y aune procédure spéciale à faire et quand démarre un droit à commission ?. Si vous êtes dans mon cas répondez , il faut que les agences ne nous prennent pas pour juste des agents qui remplissent leur tiroir caisse. Dans se forum je pense être comme pascalle en octobre 2012. A bientôt cordialement